

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aéroport Dijon Bourgogne - Financement des investissements - Avenant à la convention avec la CCI 21

Le Projet Renaissance signé par les partenaires, Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte-d'Or, Communauté d'agglomération dijonnaise et CCI Côte d'Or, le 11 septembre 2006, vise à assurer le financement de la redynamisation de l'Aéroport Dijon-Bourgogne. Ce protocole porte sur deux objectifs :

- développer le trafic civil par l'ouverture de lignes régulières, et par l'accroissement des activités de charters et d'aviation d'affaires ;
- favoriser le maintien à terme de la Base Aérienne 102 grâce à la complémentarité technique, économique et sociale des activités civiles et militaires.

Sur la base de ce protocole, une convention en date du 19 octobre 2009 est venue préciser les modalités de participation de la Communauté d'agglomération au financement des travaux d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or. Cette convention expire le 31 décembre 2011, date de fin de la convention de concession dont bénéficie la CCI Côte d'Or pour l'exploitation de l'aéroport.

Les travaux indispensables à l'activité de l'aéroport civil (renforcement des pistes, balisages ...) sont terminés, de même que les travaux de réhabilitation du 1er étage de l'aérogare. Toutefois, compte tenu de certaines réserves, toutes les factures n'ont pas pu être réglées sur l'exercice 2011.

La part de la Communauté d'agglomération s'élève, comme prévu au protocole, à 5.180 K€ maximum. A ce jour, près de 90 % de la subvention allouée a été versée.

Considérant que la CCI Côte d'Or a été reconduite, par voie de concession signée par les Ministres en charge de l'Aviation Civile et de la Défense, dans son rôle d'exploitant de la zone civile de l'aéroport de Dijon-Longvic jusqu'au 31 décembre 2012, et ce, dans l'attente d'une reprise de gestion de l'équipement par la Région Bourgogne,

Considérant que les derniers règlements de dépenses réalisées par la CCI Côte d'Or au titre des investissements du projet Renaissance ne sont pas terminés, et que les appels de fonds pour solde ne sont pas adressés aux collectivités partenaires,

Il est proposé de passer un avenant à la convention du 19 octobre 2009 pour le financement des investissements qui portera uniquement sur une prolongation du délai ; l'article 4 "Durée - Dénonciation - Résiliation" sera modifié afin de proroger la durée de la convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention passée avec la CCI Côte d'Or au titre du financement des investissements du projet Renaissance, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

AVENANT A LA CONVENTION
POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
DU PROJET RENAISSANCE

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON cedex, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du

et :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, représentée par son Président, Patrick Laforêt, agissant es qualité,

VU le protocole d'accord signé le 11 septembre 2006 par les partenaires, Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte-d'Or, Communauté d'agglomération dijonnaise et CCI Côte d'Or,

VU la convention signée le 19 octobre 2009, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et la CCI Côte d'Or,

PREAMBULE

Considérant que la CCI Côte-d'Or - créée par l'article 5 du décret 209-307 du 19 mars 2009, installée le 22 décembre 2010 - a reçu par transfert et selon l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2010, les biens mobiliers et immobiliers ainsi que les créances, les droits et obligations des Chambres de Commerce et d'Industrie de Beaune et de Dijon,

Considérant que la CCI Côte d'Or a été reconduite dans son rôle d'exploitant de la zone civile de l'aéroport de Dijon-Longvic jusqu'au 31 décembre 2012, par voie de concession, et ce, dans l'attente d'une reprise de gestion de l'équipement par la Région Bourgogne,

Considérant que les derniers règlements de dépenses réalisées par la CCI Côte d'Or au titre des investissements du projet Renaissance ne sont pas terminés, et que les appels de fonds pour solde ne sont pas adressés aux collectivités partenaires,

Il est proposé de passer un avenant à la convention pour le financement des investissements, afin d'en proroger la durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le premier alinéa de l'article 4 « Durée - Dénonciation - Résiliation » de la convention en date du 19 octobre 2009, est complété comme suit :

L'échéance de la convention est reportée au 31 décembre 2012.

Article :

Les autres dispositions de la convention signée le 19 octobre 2009 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Côte d'Or,

François REBSAMEN

Patrick LAFORET